

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 7 FEVRIER 2018**

**Etaient présents** : COHENDET Roger, HERICHER Marcel, PIGNON Jean-Marc, BERNARD Isabelle, CLEMENT Danielle, PION Laure.

**Absents et excusés** : PERROTIN Joël procuration COHENDET Roger, VARI Marie-Thérèse procuration PION Laure, PITHOUD Christian procuration PIGNON Jean-Marc, PANINI Béatrice,

**Secrétaire** : Mme PION Laure

\*\*\*\*\*

**Le conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion de Conseil du 6/12/2017**

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION PRISE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**I – CREATION D'EMPLOI DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE**

Mr le Maire informe le Conseil qu'il y aurait lieu de transformer le poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe en un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Cette transformation est due au fait de l'avancement de grade par ancienneté de l'agent en poste.

**Le Conseil Municipal,**

- **Décide** la suppression à compter du 31/12/2017, d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- **Décide** la création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- **Autorise** le Maire à signer l'avancement de grade.

**II – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION**

Mr le Maire informe le Conseil que la convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion est arrivée à échéance.

**Le Conseil Municipal,**

**Approuve** la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie et la charte d'organisation et de fonctionnement du service médecine préventive qui lui est annexée,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie ladite convention pour une durée de 6 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### III – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE INTERIM-REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION

**Le Conseil Municipal,**

- **Approuve** la convention d'adhésion au service intérim-remplacement du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie ladite convention pour une durée d'un an à compter de sa date de signature et renouvelable deux fois par tacite reconduction.

### IV – CONVENTION POUR LA PRISE EN CHARGE DES CHATS ET CHIENS ABANDONNES A LA FOURRIERE DE ST JEAN DE MAURIENNE

**Le Conseil Municipal,** décide de ne pas signer la convention.

### V – APPROBATION DU DOSSIER D'ABROGATION DU PLU

Mr le Maire rappelle au Conseil que l'enquête publique relative à l'abrogation du PLU s'est déroulée du 6/11/2017 au 8/12/2017.

Après lecture au Conseil des conclusions et du rapport du Commissaire Enquêteur ainsi que du dossier d'abrogation du PLU

**Après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 1 voix contre, le Conseil Municipal :**

- prononce l'abrogation du Plan Local d'Urbanisme,
- dit que cette délibération sera transmise au Préfet,
- dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

La délibération sera exécutoire, en l'absence de SCOT, un mois suivant sa transmission au Préfet si celui-ci n'a pas demandé d'apporter des modifications au document

### VI – RIFSEEP

**Le Conseil Municipal** décide de modifier la délibération prise en décembre 2017 en ajoutant une clause de sauvegarde.

### QUESTIONS DIVERSES

- Le repas des anciens aura lieu le samedi 3 mars 2018 à la salle d'animation.

- Mr le Maire informe le Conseil qu'un courrier a été adressé par le SIEPAB aux propriétaires dont les eaux pluviales sont raccordées au réseau d'assainissement, en leur demandant de bien vouloir effectuer la séparation des eaux sur leur propriété dans un délai maximal de 2 mois.

- Mr le Maire informe le conseil qu'il a rencontré la société de chasse concernant le projet d'aménagement vers le four communal, afin de connaître leur position à propos de la fruitière bâtiment qu'ils occupent et qui devient vétuste.

Il serait souhaitable que la commune puisse acquérir ce bâtiment afin de pouvoir effectuer des rénovations.

Mr le Maire va prendre contact avec un notaire afin d'éclaircir les différentes possibilités pour un éventuel achat du fait du nombre important de propriétaires.

A NOTRE DAME DU CRUET,  
le 9 février 2018

LE MAIRE

